

Pour être informé(e), pour être défendu(e),
pour vous défendre, pour revendiquer...

SYNDIQUEZ-VOUS !



**FO la première force syndicale
dans les écoles de Vaucluse et
dans la Fonction publique de l'Etat**

LA FORCE DU SYNDICAT,

➔ **c'est son nombre de syndiqués**

Parce que sa représentativité en dépend, parce que pour agir, il faut des moyens financiers (presse syndicale, affranchissements, déplacements, téléphone, documentation juridique, etc.). Les ressources du SNUDI-FO 84 ne proviennent que des cotisations des adhérents (**aucune publicité commerciale dans les publications du syndicat départemental**), ce qui garantit l'indépendance financière de l'organisation à l'égard de quiconque !

➔ **c'est son indépendance**

Pour défendre les revendications face à l'Etat, notre employeur, le syndicat ne saurait être lié ni soutenir, même de manière «critique» ou «constructive», un gouvernement ou un parti politique, quel qu'il soit !

Se syndiquer donne des droits

- être informé, et **défendu en priorité en cas de besoin**,
- aide financière du fonds confédéral de solidarité au delà de 3 jours de grève consécutifs comme en mai-juin 2003 lors du conflit sur les retraites,
- le contrôle par les élus du personnel du syndicat de votre déroulement de carrière (nomination, promotion, etc.),
- la définition des orientations du syndicat et la participation aux prises de décisions (Assemblée Générale, élection du Conseil Syndical...).

Les adhérents reçoivent

L'Ecole Syndicaliste Vaucluse,
le bulletin mensuel du syndicat et
une circulaire mensuelle interne,

L'Ecole Syndicaliste,
le journal du syndicat national,

Le Syndicaliste indépendant,
la publication de la Fédération Nationale
de l'Enseignement, de la Culture et de la
Formation Professionnelle (FNEC FP-FO),

La Nouvelle Tribune,
la revue de la Fédération Générale
des Fonctionnaires (FGF-FO).

**66 % de la cotisation est
déductible de votre impôt.**

Exemple : un collègue PE au 4ème
échelon acquitte une cotisation de 160 € ;
**il déduira 106 € du montant de son
impôt sur le revenu. L'adhésion
annuelle lui revient donc à 54 €.**

COTISATIONS DE BASE

Un reçu à joindre à votre déclaration de
revenus vous sera adressé en temps utile.

Les collègues stagiaires (PES) débutent au 1^{er} échelon P.E. Ils sont promus au 2e à la sortie de l'ESPE.

ECHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Professeurs des Ecoles	80 €			160 €	166 €	170 €	179 €	189 €	200 €	213 €	226 €
P.E. hors classe	198 €	210 €	222 €	237 €	251 €	263 €					
P.E. classe exceptionnelle	234 €	246 €	257 €	273 €	1er chevron 290 €	2e chevron 301 €	3e chevron 314 €				
								ECHELONS	10	11	
							Instituteurs	171 €	184 €		

MAJORATIONS

Enseignants ASH et PEMF	+ 7 €
PEMF IEN - PEMF CPD	+ 12 €
Chargé d'école	+ 3 €
Directeur 2 - 4 classes	+ 7 €
Directeur 5 - 9 classes	+ 11 €
Directeur 10 classes et plus	+ 14 €

**Temps partiel : cotisation au
prorata du service effectué
(50 %, 75 %, 80 % ... de la cotisation)**

**En disponibilité ou en
congé parental : 33 €**

AESH : 50 €

RETRAITÉ : 75 €

Chèque(s) à l'ordre de « SNUDI-FO 84 »

**Plusieurs versements possibles
(10 maximum) prélèvement des chèques
aux dates que vous indiquerez.**

A retourner à :
**SNUDI-FO B.P. 80010
20 avenue Monclar
84004 AVIGNON cedex 01**

Cotisation de base + Majoration = €

Bulletin d'adhésion

Nom : Prénom :

Corps : Institut. - P.E. - PE Hors classe - PE Classe Exceptionnelle - PES - AESH

Fonction : Adjoint - Directeur - PEMF - ASH - autre :

Echelon : Date de passage : Date de naissance :

Ecole - localité : Tél.

Adresse personnelle

Téléphone personnel mobile : Téléphone personnel fixe :

E-mail personnel : déclare adhérer au SNUDI-FO.

J'autorise le SNUDI-FO à traiter informatiquement les données
personnelles que je lui transmets dans ce bordereau.

Date et signature

L'adhésion vaut pour 1 an à compter de la réception du formulaire.
La syndicalisation s'effectue tout au long de l'année, année scolaire ou année civile indistinctement.